

Les entreprises pourront verser à leurs salariés une prime de 1000 euros, exonérée d'impôts et de cotisations sociales pour les salaires allant jusqu'à 3 SMIC. Elle pourra atteindre 2000 euros en cas de signature d'un accord d'intéressement ; ou pour les travailleurs de la deuxième ligne si des mesures de revalorisation sont engagées.

13_ Force Ouvrière demande une revalorisation Globale de 3% sur les salaires.

Prime Covid 2020 - déjà un an et encore trop de collaborateurs en attente de réponse de la part de Direction.

Malgré les multiples réclamations (éléments à l'appui) sur le traitement, plus que médiocre, de nombreuses demandes de régularisation. Nous sommes toujours en attente d'informations sur leurs prises en compte.

A l'instar de ces collaborateurs que nous saluons pour leur engagement, nous demandons à la direction la même réactivité ...

ACTUALITES :

Outre les négociations annuelles obligatoire sur les salaires ; seront abordés les thèmes sur la valeur ajoutée, le point santé et l'égalité professionnelle.